
Adresse de la société montagnarde de Bagnères-Adour qui annonce sa régénération et dénonce la conduite des représentants Piqué, Gertoux, Dupont et Lacrampe, en annexe de la séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Bagnères-Adour qui annonce sa régénération et dénonce la conduite des représentants Piqué, Gertoux, Dupont et Lacrampe, en annexe de la séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793).
In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 600-601;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40958_t1_0600_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

biens nationaux, dilapidation commise par de perfides administrations, vous fera sans doute adopter les vues que vous présente la Société populaire de Tours, dont le républicanisme ne dort jamais, et qui consacre avec ardeur tous ses travaux à consolider la République, à chercher tous les moyens possibles de déraciner et détruire tous ces chancres politiques qui veulent saper une révolution qui, malgré tous les obstacles, nous donnera, dans toute sa pureté, la République une et indivisible.

« L. TEXIER-OLIVIER, *président*;
CHALMEL, *secrétaire*. »

IV.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA COMMUNE DE MOLIÈRES DEMANDE QUE LA CONVENTION LUI ENVOIE SON *Bulletin* (1).

Suit le texte de la pétition de la Société populaire de la commune de Molières, d'après un document des Archives nationales (2).

La Société populaire de la commune de Molières, à la Convention nationale.

« Molières, chef-lieu de canton, district de Montauban, département du Lot, le 24^e jour de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants Montagnards,

« Grâces soient rendues à toi, sacrée Montagne, pour les bienfaits innombrables que tu as rendus et que tu rends tous les jours à ta patrie. C'est toi qui a su nous délivrer et te délivrer de ces lâches et perfides mandataires, égoïstes, brissotins et fédéralistes. C'est au milieu de toi que l'homme républicain apprend à connaître parfaitement ses devoirs. Oui, c'est de toi que découle cette source abondante et inépuisable de vertus, sans lesquelles le citoyen n'est rien.

« Ce sont ces vertus, Montagnards, que nous cherchons à acquérir journellement, mais le plus souvent nous manquons du sublime *journal de la Montagne* et de ton *Bulletin*, où chaque ligne renferme des traits sublimes et des actes bienfaisants et généreux. Aussi la Société populaire de cette commune, jalouse d'égaliser et de surpasser même toutes les autres en vertus républicaines, a chargé son comité de correspondance de te demander de lui envoyer directement, et à son adresse, ton *Bulletin*.

Elle l'a aussi chargé de te faire part de la joie qu'elle a ressentie du jugement et de la mort des Brissot, Vergniaud, Ducos et de leur monstrueuse clique. Nous nous sommes réjouis aussi et nous avons chanté l'hymne marseillais, en apprenant la peine justement due et méritée qu'a subie Philippe-Égalité, second Pinon, nouveau Protée; le scélérat n'a pas eu honte d'em-

ployer toutes sortes de voies basses pour faire revivre la tyrannie et nous asservir sous un joug aussi humiliant. Elle est enfin tombée, cette tête orgueilleuse et hypocrite, et comme elles tomberont, celles de ses partisans, nous l'espérons, nous le jurons.

« Vive la Montagne ! Vive la Convention ! Vive la République !

« *Les membres composant le comité de correspondance.*

« MONTRATIER; DESPLAT; FOURNIÉ;
DEJEAN; GIGNOUX.

« Séance du quartidi de la 3^e décade de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Présidence du citoyen Dejean père.

« La Société, après avoir entendu la lecture de l'adresse, en a adopté la rédaction et l'envoi à la Convention nationale.

« *Collationné par nous, président et secrétaire :*

« DEJEAN, *président*; GIGNOUX, *secrétaire*. »

V.

LA SOCIÉTÉ MONTAGNARDE DE BAGNÈRES-ADOUR ANNONCE QU'ELLE S'EST RÉGÉNÉRÉE ET APPELLE L'ATTENTION DE LA CONVENTION SUR LA CONDUITE ANTI-CIVIQUE DES REPRÉSENTANTS PIQUÉ, GERTOUX, DUPONT ET LAGRANPE (1).

Suit le texte de l'adresse de la Société montagnarde de Bagnères-sur-Adour, d'après un document des Archives nationales (2) :

La Société montagnarde régénérée de Bagnères-sur-Adour, à la Convention nationale.

« Longtemps le fédéralisme fit siffler ses affreux serpents dans Bagnères; longtemps ses machinations liberticides tendirent à séparer cette intéressante contrée du centre essentiel de la République.

« Les intentions anti-révolutionnaires de quelques hommes méprisables qui déshonorèrent les vrais et nombreux montagnards des Pyrénées, furent alimentées par les caresses perfides, par l'or corrupteur d'un conseiller des horreurs de la ci-devant cour, d'un monstre échappé à la surveillance magistrale de la commune de Paris, de *Joly*, enfin.

« O crime ! ô honte ! cet homme dégoûtant encore du sang versé le 10 août 1792 devant le repaire infernal du dernier de nos tyrans, fut admis à participer aux délibérations d'une société qui se disait républicaine ! l'honneur même de les diriger, ces délibérations, la présidence lui fut conférée ! Contraste vraiment bizarre et étonnant ! Un fauteur de tyrannie, celui qui venait d'arrêter, d'organiser, d'exécuter le mas-

(1) La pétition de la Société populaire de la commune de Molières n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 1^{er} frimaire an II; mais en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de correspondance, le 1^{er} frimaire, an II de la République. »

(2) *Archives nationales*, carton Dxl 25 (Lot).

(1) L'adresse de la Société montagnarde de Bagnères-sur-Adour n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 1^{er} frimaire an II; mais en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de sûreté générale, le 1^{er} frimaire, an II de la République. »

(2) *Archives nationales*, carton DIII 346, dossier Dupont.

sacre de l'humanité, un ministre du 10 août présider une assemblée dont la philanthropie dût être le caractère distinctif !

« Non, ce n'étaient pas des républicains qui le composaient alors, ce club trop fameux dans les fastes du girondinisme. C'étaient des conspirateurs qui, sous le dehors astucieux du civisme, cherchaient à pervertir l'opinion du peuple, pour, à l'aide de celle-ci, armer son bras tout-puissant contre son propre bonheur; la collection de ces conjurés n'était autre chose qu'une ramification du grand système de conspiration qui devait précipiter le corps politique dans une dissolution prochaine.

« Mais tant de projets furent vainement conçus, le génie de la liberté était là pour les faire échouer, plus les obstacles sont nombreux pour entraver sa marche rapide, plus son triomphe est ressortissant aux yeux de ses ennemis : semblable au roc immobile qui brave le courroux simultané des vents et des flots, cette fille du ciel et de la raison domptera toujours les efforts redoublés de la tyrannie et la poursuivra jusque dans ses retranchements les plus cachés et les plus redoutables.

« Grâce éternelles en seront rendues aux sénateurs Ysabeau, Monestier, Dartigoeyte et Cavaignac, le hideux fédéralisme a été abattu dans cette contrée, ses vils suppôts ne souillent plus les honorables fonctions de la magistrature. Les rênes de l'administration ont été ôtées de leurs mains parricides, et ont été placées entre celles des sans-culottes dont les principes purs et la conduite révolutionnaire nous garantissent leur fidélité pour l'exécution des lois.

« Nous ne pouvons cependant pas vous le dissimuler, un amas effroyable de vapeurs infectes, qui s'étaient élevées de la vase du marais, empoisonnaient encore la Montagne de la Société dite populaire de Bagnères. Il ne fallait rien moins qu'un violent coup de foudre pour les expulser dans le lointain. De bas valets de l'ex-ministre Joly, de vils girondistes s'y paraient forcément et avec une impudeur dont rien ne nous offre l'exemple du titre et du langage des Montagnards contre lesquels naguère ils exhalaient les injures et le mépris les plus insolents; leurs délibérations portaient l'empreinte de leurs principes, les patriotes gémissaient sous le joug de l'oppression.

« Tout d'un coup, les révolutionnaires Dartigoeyte et Cavaignac, par un de ces arrêtés marqués au coin de l'énergie, supprimèrent cette société qui souillait le nom qu'elle portait, mais sa non-existence ne devait être que momentanée. De son abolition, elle se relève plus brillante et pure, sous le titre de société *montagnarde*, elle a pris le timon de l'opinion publique, et les citoyens qui la composent aujourd'hui, après avoir été pesés à la balance d'une censure régénératrice, croient convaincre la Convention de la pureté de leurs principes, en lui adressant leur profession de foi et leurs vœux de la manière suivante :

« Nous croyons que l'unité et l'indivisibilité de la République sont les bases uniques et assurées de son bonheur. En conséquence, nous te remercions, Montagne chérie, d'avoir lancé le décret d'accusation contre les conventionnaires (*sic*) convaincus d'avoir conspiré contre elle.

« Mais, considérant que des 6 envoyés de ce département à la représentation nationale, deux seuls marchent dans la carrière du républicanisme; que les quatre autres appelés *Piqué, Ger-*

toux, Dupont et Lacrampe doivent aussi être regardés comme conspirateurs, puisqu'ils écrivirent à notre département, alors girondin, et que celui-ci propagea, par la voie de l'impression, que tous les événements des 31 mai, 1^{er} et 2 juin et toutes leurs conséquences étaient une collection et continuation d'immoralités, que la force avait surpris les décrets à la Convention, qu'elle n'était pas libre, voulant dire par là que ses actes étaient tachés d'une nullité radicale;

« Considérant que nous avons toujours été convaincus du contraire, et qu'une parcelle misive de nos quatre députés n'est sans doute que le remplissement du rôle qui leur avait été distribué dans la grande pièce contre-révolutionnaire, nous demandons que la même accusation soumise au tribunal révolutionnaire nos députés infidèles, pour que leur accession au *fédéralisme* soit légalement punie.

« Nous demandons de plus que la sainte Montagne, qui tient en main le tonnerre, le lance sur tous les ennemis de l'égalité, qu'elle reste à son poste jusqu'à ce que le vaisseau politique soit parvenu et ancré invariablement au port; nous demandons que Monestier, et Dartigoeyte, auxquels nous devons la régénération sociale de ce pays, y soient conservés, afin que si quelques-unes des cent têtes du hideux fédéralisme venaient à y repulluler, ils soient là pour les abattre.

« *Les membres composant le bureau de la Société montagnarde de Bagnères-Adour, département des Hautes-Pyrénées,*

« PINAC, président; J. ROUSSE-BEZY receu, secrétaire; Auguste FRÉCHOU, secrétaire. »

VI.

LETTRE DU REPRÉSENTANT MALLARMÉ POUR ANNONCER QU'UNE INDISPOSITION L'A EMPÊCHÉ DE REJOINDRE SON POSTE A LA CONVENTION (1).

Suit le texte de la lettre de Mallarmé d'après un document des Archives nationales (2).

François-Auguste Mallarmé, député de la Convention nationale, au citoyen Président.

« Pont-à-Mousson, le 26 brumaire de la seconde année de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je me serais rendu à mon poste dans le sein de la Convention, aussitôt que j'ai été informé du décret qui m'y rappelle, si je n'en avais pas été empêché par une indisposition, dont je joins ici le certificat. Je vous prie d'en informer

(1) La lettre de Mallarmé n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 1^{er} frimaire an II; mais on lit en marge de l'original qui existe aux *Archives nationales* l'indication suivante : « Renvoyé au comité de Salut public le 1^{er} frimaire an II. » D'autre part, il y est fait allusion dans le compte rendu de la séance du 1^{er} frimaire publié par le *Mercur universel* [2 frimaire an II (vendredi 23 novembre 1793), p. 20, col. 1].

(2) *Archives nationales*, carton AFH 151, planquette 1225, pièces 9 et 10.